Nations Unies A/76/755–S/2022/227

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale**
**Soixante-seizième session**
Point 36 de l'ordre du jour
**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité**
**Soixante-dix-septième année**

## Lettres identiques datées du 15 mars 2022, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, datée du 12 mars 2022, concernant les prétendues élections législatives tenues dans la région occupée d'Abkhazie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Kaha **Imnadze**

22-03867 (F) 170322 220322

Merci de recycler

## Annexe aux lettres identiques datées du 15 mars 2022 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères sur les prétendues élections législatives tenues dans la région occupée d'Abkhazie

Le Ministère géorgien des affaires étrangères se réfère aux prétendues élections législatives tenues le 12 mars 2022 dans la région occupée de l'Abkhazie, lesquelles constituent un acte illégal et une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Ces prétendues élections contreviennent entièrement aux normes et aux principes fondamentaux du droit international et représentent une nouvelle tentative futile de légitimer l'occupation illégale en cours des deux régions qui font partie intégrante de la Géorgie. Alors que des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés sont expulsés de la région d'Abkhazie à la suite d'un nettoyage ethnique et que la puissance occupante russe exerce un contrôle effectif sur le terrain, ces prétendues élections ne peuvent avoir aucun effet juridique.

Ce qui précède est également confirmé par l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a jugé la Fédération de Russie, en tant que pays occupant exerçant un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, responsable de la violation des normes fondamentales du droit international sur le terrain.

Il est inquiétant de constater qu'alors que la communauté internationale soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, la Fédération de Russie poursuit l'annexion effective des territoires occupés de la Géorgie en les intégrant au système militaire, politique, économique et social de la Russie. La violation flagrante des libertés et droits fondamentaux de la population sur le terrain et la discrimination dont font l'objet les Géorgiens sur la base de critères ethniques ne font qu'aggraver une situation déjà difficile. Dans ce contexte, il est encore plus alarmant de constater que les mécanismes internationaux de sécurité et de protection des droits de l'homme, ainsi que la Mission de surveillance de l'Union européenne, sont privés d'accès aux régions occupées.

Le Ministère des affaires étrangères demande à la Fédération de Russie de respecter ses obligations internationales, de se conformer à l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 négocié par l'Union européenne et de revenir sur sa décision illégale de reconnaître la prétendue indépendance des territoires occupés.

Le Ministère des affaires étrangères lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle évalue comme il se doit ce nouvel acte illégal visant à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie et prenne des mesures efficaces pour y faire face.